



Question sur une commande avec un mandataire auto

Par **diab**, le **25/12/2011** à **18:24**

Bonjour, je voudrai savoir si je ne risque rien du mandataire auto. j'explique les faits : Je decide de passer une commande via un mandataire, celui ci reclame deja la somme de 150 euros, donc je lui donne via un règlement par carte bancaire. 1 Jour apres, je recois un mail avec le mandat, je l'etudie, il ne me convient pas, donc je ne le signe pas et ne le renvoie pas avec le reste des documents demandés et le complément d'acompte, c'est a dire 10 pour cent du total. J'envoie quand meme une lettre avec accusée reception en precisant " j'annule le projet n°, meme si je ne l'ai pas signé, je mets en avant mon droit de retractation, meme si je n'ai pas signé la mandat." Ma question est : est ce que le mandataire peut se retourner contre moi, meme si je n'ai pas signé le mandat alors que j'ai versé 150 euros d'acompte, sans avoir signé un seul document ? Et est ce que il faut que je renvoie un deuxieme courrier, même si je n'ai rien signé, en précisant les articles du code de la consommation ps l'echange s'est fait uniquement par telephone, et par mail. je vous en remercie par avance